

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 01 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier février à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mardi 24 janvier 2023

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Laure FELIX

Absent(e)s :

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: Aurélie CHAUVIN

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2022
- 2- Déclaration(s) d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Numérotation future habitation.
- 4- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.
- 5- Nouveau Site INTERNET.
- 6- Travaux et prévisions d'investissement 2023.
- 7- Divers.

Début de séance : 20 heures

Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale pour le travail accompli lors des festivités de fin d'année (portage des paniers gourmands à nos aînés et spectacle de Noël) et lors de la plantation des arbres, le 21 janvier dernier (880 arbres plantés en 3 heures par 25 personnes).

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande s'il y'a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 décembre dernier.

Avec un erratum : Date du prochain conseil municipal mercredi 1^{er} février 2023 et non mardi 1^{er} février 2023.

2 - Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C1027, lot 12, d'une superficie totale de 557 m² et situé au lieu-dit "La Sablière".

- par Maître Nicolas SASR, notaire à La Rochelle, pour le bien cadastré C233, d'une superficie totale 126 m² et situé au rue Pierre François Audry.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

Le conseil municipal demande qu'il soit envoyé un courrier au vendeur du bien situé C233 et C168 pour lui faire part du manque de stationnement pour le bien A168.

3 - Numérotation de voirie à la future habitation, route de la Chardonnière

Le conseil municipal, décide d'attribuer le numéro 4A route de la Chardonnière à la future habitation, cadastrée D455.

4- Ouverture de crédits dans la limite du quart des dépenses d'investissement 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L.1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du BP 2023, il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2022, pour les opérations suivantes

n° opération	Libellé opération	Budget primitif 2022	Autorisation d'engagement avant vote du budget primitif 2023 (25%)
	Total	415 844,08	103 961,02
46	Hors opération :	6 400	1 600
	Article 2116 Cimetière	1 400	350
	Article 2188 Autres immobilisations corporelles	5 000	1 250
	Bâtiments communaux et espaces loisirs	97 100	24 275
	Article 21311 Hôtel de ville	4 000	1 000
	Article 21318 Autres bâtiments publics	600	150
	Article 2188 Autres immobilisations corporelles	2 500	625
	Article 2313 Autres immobilisations corporelles	90 000	22 500
	Voirie et réseaux	306 344,08	76 586,02
	Article 204133 Subv Dpt : Projet d'infrastructures	72 000	18 000
47	Article 2113 Terrains aménagés autres que voirie	73 000	18 250
	Article 2151 Réseaux de voirie	65 120	16 280
	Article 2152 Installation de voirie	3 000	750
	Article 21534 Réseaux d'électrification	5 800	1 450
	Article 21538 autres réseaux	10 000	2 500
	Article 2313 Install., matériel et outillage technique.	77 424,08	19 356,02
	Ecoles		
	Article 2188 Autres immobilisations corporelles	5 000	1 250
	Services administratifs		
	Article 2183 Matériel de bureau et informatique	1 000	250

5 - Refonte du site internet de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la refonte du site internet de la commune.
- décide de retenir l'offre de l'EURL 3 CODES pour 1 434 € pour la refonte et la formation et 90,00 € TTC par mois pour l'hébergement et la maintenance.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au sujet et à résilier le précédent contrat.

6- Travaux et prévisions d'investissement 2023

- Les travaux d'assainissement collectif, Cour du Prieuré et le tronçon de la rue de la Garenne (entre la rue du Beurre et la rue Pierre François Audry) commenceront en simultané avec les fouilles archéologiques, en mars-avril 2023.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux, rue du Grenadier, chemin des Epinettes, route de Chambon, route du Chêne de la Ville, rue Pierre François Audry, rue de la Casse aux chevaux et chemin des Roquetis devraient débuter en juin 2023 pour une durée de 6 à 7 mois.
- La réfection de la traverse de Blameré par la Direction des Infrastructures d'Echillais va se réaliser dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

- La commission « Finances » va se réunir pour la préparation du budget 2023 le 1^{er} mars 2023 à 18h30.
- La commission « Environnement et voirie » le lundi 27 février 2023 à 19h pour entre autres étudier sur l'aménagement du chemin vert (haie derrière la tribune du stade de football)
- La commission « Bâtiments » le lundi 20 février 2023 à 19h pour l'étude d'une rénovation énergétique de nos bâtiments publics locaux et pour la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente.

7- Divers

- ✓ Le bon à tirer des nouvelles pyratelles a été envoyé pour impression.
- ✓ API nous a informé qu'une supérette s'installera sur la commune de Vouhé et non à Puyravault.
- ✓ Le conseil d'école aura lieu à Puyravault, demain à 19h.
- ✓ A la demande de riverains, la benne bio déchets de Blameré a été déplacé à côté des bornes papier et verre, rue d'en Haut.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 14 mars 2023 à 20h pour le vote du budget 2023, l'approbation du compte administratif 2022 ...

Levée de séance : 21 heures 25

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 04 février 2023

Le Maire,
Raymond DESILLE